

ENVIRONNEMENT

JOURNEE « Rivière propre »

Samedi 14 avril, journée « Rivière propre ». Si vous souhaitez participer, rendez-vous à 8h45 sur le parking en face de la Commune. Ramassage de 9h00 à 13h00 suivi d'un lunch (confirmation de votre participation à Nathalie De Ryck au 084/37.01.94 - 0478/36.21.75)

DEPÔTS ET ZONES INONDABLES

Le fait d'entreposer, dans le fond de son jardin situé en zone inondable, des objets de toute nature, stères de bois, branchages, déchets, bidons divers, ... provoque inévitablement lors de la montée des eaux le transport de ceux-ci avec amoncellement en aval !

Les conséquences sont dommageables : aspect visuel, entraves à l'écoulement, ...

Placez vos objets dans des abris solides et utilisez le parc à conteneurs !

TONTES DE PELOUSES

L'herbe répandue dans le cours d'eau est bien sûr « biodégradable » ! Mais cette transformation ne se fait pas sans dommages pour l'environnement :

- ♦ réduction de la teneur en oxygène dissous,
- ♦ colmatage des fonds par les résidus,
- ♦ pollution visuelle,
- ♦ étouffement de la végétation herbacée des berges qui en sont fragilisées ...

Utilisez donc le parc à conteneurs ou compostez vos déchets végétaux à domicile.

SERVICE IMMONDICES

Ramassage hebdomadaire

Chaque mardi dès 7h 30.

- ♦ Sortez vos déchets entre 20h la veille et 7h le jour de la collecte.
- ♦ Déposez-les sur l'accotement de la route, devant votre habitation.
- ♦ Evitez qu'ils gênent la circulation ou qu'ils se dispersent.

Papiers/cartons

Le prochain ramassage des papiers/cartons aura lieu le vendredi 6 avril dès 7h30.

- ♦ Placez vos papiers/cartons dans des sacs en papier ou dans des caisses en carton sans sac plastique, ni ficelle.
- ♦ Retirez les films plastiques de protection des revues. Sinon le plastique et la papier sont envoyés aux rebuts : dommage !

Parc à conteneurs

Le parc sera fermé le samedi 7 avril et le lundi 9 avril.

Lorsque vous venez au parc déposer vos déchets, veuillez couvrir votre remorque de manière à ne pas perdre vos déchets tout le long du trajet.



CENTRE WALLON DE RECHERCHES AGRONOMIQUES Contrôle technique obligatoire des pulvérisateurs

L'action de contrôle des pulvérisateurs en Belgique a été relancée pour un quatrième cycle d'une durée de trois ans.

Des agents officiels du CRAW, Département de Génie Rural de Gembloux viendront contrôler les pulvérisateurs sur le parking de l'Etat en face de la maison communale le lundi 21 mai 2007 de 9h00 à 16h00.

Centre Wallon de Recherches agronomiques

Département Génie Rural
Chaussée de Namur, 146
5030 Gembloux
081/62.71.69 - <http://cra.wallonie.be>